

**MÉMOIRE
DE LA
MRC D'ANTOINE-LABELLE**

PRÉSENTÉ

AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

LE 5 NOVEMBRE 2003

AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

**DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MARCHAND
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE**

INTRODUCTION

Le présent mémoire constitue la position de la MRC d'Antoine-Labelle dans le cadre du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand par la Régie intermunicipale de déchets de la Rouge.

Dans un premier temps, le projet d'agrandissement sera situé sur le territoire de la MRC, puis, nous tracerons un bref portrait de la MRC d'Antoine-Labelle.

Nous présenterons ensuite les grandes lignes de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et la position de la MRC dans son schéma d'aménagement en ce qui concerne les matières résiduelles.

Nous situerons ensuite brièvement où se situe la MRC au moment de la réalisation de son Plan de gestion des matières résiduelles qui est en voie d'être complété.

Nous concluons ensuite par un appui formel au projet d'agrandissement.

SITUATION DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE

Le lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand est situé aux limites de la MRC d'Antoine-Labelle et de celle des Laurentides dans l'ancienne municipalité de Marchand maintenant annexée à la nouvelle municipalité regroupée de ville de Rivère-Rouge.

BREF PORTRAIT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

La MRC d'Antoine-Labelle s'étend sur près de 16 000 km² dans la partie nord de la région administrative des Laurentides.

Elle regroupe quinze (15) municipalités et une population de 34 960 habitants répartis en presque totalité sur les 5 000 km² de territoire municipalisé entre Notre-Dame-du-Laus et Rivière-Rouge, soit sur une distance linéaire de quelque 150 km à l'intérieur de deux vallées : La Lièvre et La Rouge.

Mont-Laurier est le chef-lieu de la MRC et compte 14 186 habitants. Ferme-Neuve (3 085 habitants) et Notre-Dame-du-Laus (1 454 habitants) constituent des sous-centres de services. Ces trois municipalités plus Lac-des-Écorces (2 822 habitants) sont les principaux pôles de la Vallée de la Lièvre. Les sept autres municipalités de ladite vallée possèdent moins de mille habitants.

La Vallée de la Rouge compte la ville de Rivière-Rouge (5 732 habitants) à titre de sous-centre de la MRC. La municipalité de Nominoué, où vit un important bassin de villégiateurs, a une population de 2 150 habitants. Les deux autres municipalités de la Vallée de la Rouge sur le territoire ont des populations inférieures à 1 000 habitants.

La Vallée de la Rouge proprement dite déborde sur le territoire de la MRC des Laurentides où sont situées les municipalités de Labelle et de La Minerve.

Ces deux municipalités de même que celles de La Conception et de Lac-Tremblant-Nord (maintenant annexée à Mont-Tremblant) faisaient partie avant 1983 de la Corporation du comté de Labelle. Elles se sont jointes à la MRC des Laurentides lors de la création des MRC.

La Vallée de la Lièvre est une région majoritairement forestière avec en plus des activités agricoles, des services gouvernementaux (hôpital, palais de justice, ministères, etc.) ainsi que des activités de villégiature et de tourisme axées sur la chasse, la pêche et le plein air.

La Vallée de la Rouge vit principalement de deux institutions publiques : le CHCR Antoine-Labelle (Centre de L'Annonciation à Rivière-Rouge) et le Centre correctionnel de La Macaza situé aussi à Rivière-Rouge. D'importantes activités touristiques et de villégiature s'ajoutent.

La route 117 traverse la MRC d'Antoine-Labelle du sud-est au nord-ouest et assure un lien avec les Laurentides, la région métropolitaine et l'Abitibi. Dans la Vallée de la Lièvre, la route 309 relie la MRC à l'Outaouais et à la Haute-Mauricie via le chemin de Parent.

La population de la MRC d'Antoine-Labelle croît faiblement mais demeure constante. L'exode des jeunes et les difficultés économiques passagères sont comblés par l'arrivée de retraités et de certains travailleurs spécialisés.

Depuis une quinzaine d'années, des investissements massifs dans l'industrie forestière ont permis de stabiliser l'emploi. Le tourisme lié à la motoneige, au parc linéaire ou des développements comme le Basketong-Windigo à Ferme-Neuve ou l'aéroport de Mont-Tremblant International à Rivière-Rouge (La Macaza) ont ajouté à la création d'emplois et à l'activité économique.

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES **SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Mis à part la gestion de neuf (9) dépôts en tranchée dans ses vastes Territoires non municipalisés, la MRC d'Antoine-Labelle n'a pas historiquement pris de responsabilités en matières résiduelles.

Depuis le milieu des années 80, deux régies intermunicipales, l'une dans la Lièvre et l'autre dans la Rouge, ont été formées à l'instigation de diverses municipalités pour gérer deux lieux d'enfouissement sanitaire, l'un à Marchand (Rivière-Rouge) et l'autre à Mont-Laurier.

Une troisième régie (Hautes-Laurentides) a vu le jour par la suite et gère aujourd'hui un centre de tri et la cueillette des matières résiduelles à deux voies.

À travers les années, la Régie de la Rouge a étendu sa clientèle à des municipalités de la MRC des Laurentides, ce qu'a fait aussi la Régie des Hautes-Laurentides. La Régie de la Lièvre gère actuellement uniquement les matières résiduelles des municipalités de la Vallée de la Lièvre, à l'exception de Notre-Dame-du-Laus qui possède toujours son dépôt en tranchée.

En 2003, toutes les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, sauf Notre-Dame-du-Laus, qui a toutefois entrepris des pourparlers, sont membres de la Régie des Hautes-Laurentides, ainsi que de l'autre Régie correspondant à leur territoire (Lièvre ou Rouge).

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Le schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle traite des questions liées aux matières résiduelles.

Il précise « *que la réglementation d'urbanisme des municipalités de Marchand (aujourd'hui Rivière-Rouge) et de Mont-Laurier prohibe les activités incompatibles avec la gestion des résidus dans l'affectation Salubrité publique et que soient spécifiquement permis les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement, de recyclage et de transferts des déchets dangereux* ». (Objectif 23, pages 48).

Il ajoute « *que les autres municipalités prohibent, sur leur territoire, les sites d'enfouissement technique et les lieux d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets dangereux* ». (Objectif 24, page 48).

Cette position confirme ainsi la présence de deux lieux d'enfouissement et limite leur nombre sur le territoire.

LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES **DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

La MRC d'Antoine-Labelle a entrepris, il y a bientôt deux ans, la réalisation de son Plan de gestion des matières résiduelles.

Elle a convenu d'une entente avec la MRC des Laurentides pour partager une ressource pour la réalisation des travaux.

Cette entente de collaboration était d'autant plus souhaitable par les deux MRC qu'un nombre important de municipalités des deux territoires partageaient la gestion des équipements des trois régies.

Contrairement à la MRC des Laurentides, le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC d'Antoine-Labelle n'est pas complété.

Nous en sommes à finaliser les orientations et à valider des concepts, ce qui devrait être complété à la fin du mois de novembre 2003. Nous visons le dépôt d'un projet de PGMR à la fin de janvier 2004 pour une consultation publique à la fin mars 2004 et une adoption à la fin avril 2004.

À ce jour, la MRC a retenu certains scénarios. Le 28 mai 2003, une résolution fut adoptée par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle.

Nous la reproduisons ci-dessous.

RÉSOLUTION MRC-CC-6833-05-03

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES : ORIENTATIONS DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a entrepris la réalisation de son Plan de gestion des matières résiduelles;

- ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle a conclu à cet effet une entente avec la MRC des Laurentides pour le partage d'une ressource professionnelle;*
- ATTENDU que les divers travaux d'inventaire et d'analyse et l'étude des scénarios possibles de mise en œuvre ont été complétés;*
- ATTENDU qu'il devient opportun pour chacune des MRC d'adopter des orientations;*
- ATTENDU que la MRC des Laurentides a adopté récemment des orientations;*
- ATTENDU que certaines de ces orientations ne font pas consensus sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle même si elles peuvent être recevables pour les quatre municipalités de la Vallée de la Rouge;*
- ATTENDU que les membres du Comité de coordination conjoint, issus du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, ont élaboré d'autres orientations qui correspondent mieux, à leur avis, aux besoins de l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle;*
- ATTENDU la tenue le 22 mai 2003, d'une séance d'information, où l'ensemble des positions ont été présentées;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Jacques Paquette, appuyé par le conseiller Ken Ménard et résolu à l'unanimité, tel que recommandé par les représentants de la MRC d'Antoine-Labelle au Comité de coordination conjoint :

- De retenir le scénario visant le maintien du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de Mont-Laurier et son éventuelle transformation en lieu d'enfouissement technique (LET), le tout devant être financé exclusivement par les municipalités de la Vallée de la Lièvre;*
- De maintenir et de poursuivre les discussions avec la MRC des Laurentides, quant à l'utilisation conjointe future du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) de la Vallée de la Rouge et sa transformation en lieu d'enfouissement technique (LET) et quant à la poursuite de l'utilisation conjointe du Centre de tri régie par la Régie intermunicipale de récupération des Hautes-Laurentides, selon une formule administrative et des modalités à discuter.*
- De poursuivre la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC d'Antoine-Labelle, en étroite collaboration avec la MRC des Laurentides et par le biais du partage d'une ressource professionnelle.*

ADOPTÉE

On voit clairement dans cette résolution que la MRC d'Antoine-Labelle désire, d'une part conserver le site de Mont-Laurier et, d'autre part, poursuivre l'utilisation du site de Marchand et du Centre de tri de la Régie des Hautes-Laurentides.

La poursuite de la collaboration avec la MRC des Laurentides figure également dans les volontés exprimées.

UN APPUI CERTAIN À L'AGRANDISSEMENT

Bien que le PGMR de la MRC d'Antoine-Labelle ne soit pas encore complété, les orientations à ce jour convergent nettement vers la poursuite de l'utilisation du site de Marchand (Rivière Rouge).

Dans le contexte où le site a atteint sa pleine capacité, il est clair que son agrandissement devient nécessaire.

En ce sens, la MRC d'Antoine-Labelle appuie ce projet d'agrandissement, la poursuite de son utilisation et sa transformation en lieu d'enfouissement technique (LET).

CONCLUSION

Ce bref mémoire constitue donc à ce jour la position de la MRC d'Antoine-Labelle, position qui sera bonifiée et plus élaborée à l'intérieur du futur PGMR.

À ce jour, le Conseil de la MRC voit le futur de la gestion des matières résiduelles de son territoire autour de deux pôles : celui du site de Mont-Laurier que se partageraient les municipalités de la Vallée de la Lièvre et celui de Marchand (Rivière-Rouge) que se partageraient les quatre municipalités de la Vallée de la Rouge sises sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et les municipalités de la MRC des Laurentides.

Quant au Centre de tri de la Régie des Hautes-Laurentides, l'ensemble des municipalités des deux MRC devraient, à terme l'utiliser et s'en partager la gestion.

De multiples discussions seront nécessaires pour asseoir administrativement la gestion commune de ces sites et de ces équipements, compte tenu des positions prises par la MRC des Laurentides dans son PGMR récemment déposé. La mise en œuvre des deux PGMR devrait assurer le tout.

Ce choix de la MRC d'Antoine-Labelle implique, certes, des coûts importants. Mais l'autonomie et le contrôle sur ces sites municipaux et leur importante durée de vie l'emportent sur des vues à court et moyen terme moins onéreuses.

C'est une orientation du Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle qui sera au centre de son PGMR.